



VERSEMENT DE PRIME COMPLÉMENTAIRE

Version 01/2020 – FRFR/LUFR

I. Identification des souscripteurs

Joindre pour chaque souscripteur personne physique la copie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité.

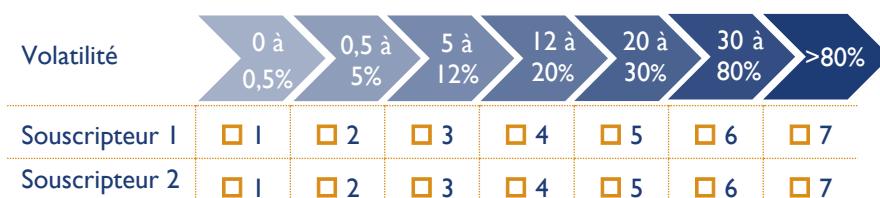
Joindre pour le représentant de la personne morale tout pouvoir de signature au nom et pour le compte de la personne morale.

	Souscripteur I <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Souscripteur 2 <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Type de document d'identité	<input type="checkbox"/> Carte d'identité <input type="checkbox"/> Passeport	<input type="checkbox"/> Carte d'identité <input type="checkbox"/> Passeport
Nom Prénom / Dénomination sociale		
N° de registre national ou n° d'identification fiscale (NIF)		

Ci-après dénommé « le souscripteur ».

2. Profil de risque du souscripteur

Veuillez indiquer ici le SRI* correspondant au profil de risque du souscripteur :



*SRI : « Synthetic Risk Indicator » : il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer le risque lié à l'investissement, sur une échelle de 1 à 7. Un SRI bas indique un risque moindre, mais également un rendement potentiel moindre ; un SRI élevé indique un risque plus important, mais également un rendement potentiel plus élevé.

Les caractéristiques inhérentes aux fonds de placement se trouvent selon les cas dans le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), la note détaillée, une synthèse financière ou le prospectus financier. Ces documents sont disponibles sur simple demande. Vitis Life S.A. ne fournit pas de conseil, ni en ce qui concerne la souscription, ni en ce qui concerne les différentes opérations en cours de contrat.

Remarque :

En cas de **souscription conjointe**, si les profils diffèrent, il sera tenu compte du profil du souscripteur ayant le SRI le plus bas.

3. Montant de la prime complémentaire

Montant de la prime complémentaire : _____ EUR.

Se reporter aux conditions générales/projet de contrat valant note d'information pour les seuils minima d'investissement complémentaire applicables.

Frais à l'entrée et sur versements : _____ %.

Le souscripteur déclare qu'il effectuera le versement de la prime (**en mentionnant le n° de contrat**) par transfert bancaire au profit du compte bancaire suivant :

Au **Grand-Duché de Luxembourg** : IBAN LU02 7050 K001 7501 0000 (code BIC : KBLXLULL).

4. Répartition de la prime complémentaire

Le souscripteur demande à l'assureur de procéder à l'investissement de la prime complémentaire dans le ou les fonds de placement sélectionnés par ses soins et ceci conformément aux instructions ci-après.

4.1. Fonds de placement externe et/ou fonds de placement interne collectif (FIC)

SRI	¹ SRI > Profil	Type de fonds	Dénomination du fonds / ISIN	Allocation de la prime
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR
	<input type="checkbox"/>			% ou EUR

¹ Déclaration relative à votre investissement : La case cochée indique que vous déclarez opter pour une ou plusieurs unités de compte comportant un niveau de risque supérieur à votre profil de risque (unité de compte plus risquée) et être conscient d'assumer l'entièvre responsabilité de votre choix ainsi que les conséquences dommageables qui pourraient en résulter, notamment le risque de supporter des pertes plus importantes sur votre contrat. Si la case n'est pas cochée, cela indique que vous confirmez que chacune des unités de compte sélectionnée ci-dessus comporte un niveau de risque égal ou inférieur à votre profil de risque. Dans ce dernier cas, vous acceptez la possibilité d'un rendement inférieur.

Les frais des fonds sont détaillés dans les prospectus de chacun des FIC et dans les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI/KIID) des fonds externes, disponibles sur www.vitislife.com.

4.2. Fonds de placement interne dédié (FID)

FID existant n° _____ investi à hauteur de _____ % ou _____ EUR

FID à constituer n° _____ investi à hauteur de _____ % ou _____ EUR

Gestionnaire financier du FID¹ : _____

Banque dépositaire du FID² : _____

Veuillez indiquer la stratégie d'investissement du FID du gestionnaire financier. Si vous ne connaissez pas la stratégie spécifique du gestionnaire financier, merci de choisir une stratégie générique Vitis Life en vous référant aux différentes stratégies génériques proposées ci-dessous. Les KIDs sont disponibles sur le site internet vitislife.com.

- Stratégie spécifique du Gestionnaire Financier : _____
- SRI correspondant : _____
- Stratégie générique de Vitis Life (cochez la case appropriée dans le tableau ci-dessous) :

Choix de la stratégie	SRI	Stratégies génériques de Vitis Life	
		Dénomination Stratégies	Volatilité
<input type="checkbox"/>	2	Sécurité	0,5 à 5 %
<input type="checkbox"/>	3	Conservateur	5 à 12 %
<input type="checkbox"/>	4	Medium	12 à 20 %
<input type="checkbox"/>	5	Dynamique	20 à 30 %
<input type="checkbox"/>	6	Agressif	30 à 80 %
<input type="checkbox"/>	7	Alternatif	> 80%

En cas d'incohérence entre la stratégie spécifique et la stratégie générique de Vitis Life, notez que la stratégie spécifique prévaut.

Déclaration relative à votre choix d'investissement :

- Vous déclarez opter pour un fonds interne dédié comportant un **niveau de risque supérieur au SRI correspondant à votre profil de risque** et être conscient d'assumer l'entièvre responsabilité de votre choix ainsi que les conséquences dommageables qui pourraient en résulter, notamment le risque de supporter des pertes plus importantes sur votre contrat.

Frais du fonds interne dédié :

- **Frais du gestionnaire financier :**
 - Commission de gestion : _____ %htva/an
 - Commission de surperformance : non oui : _____ %htva/an
- **Frais de la banque dépositaire :**
 - Droits de garde : non oui : _____ %htva/an
 - Frais de transaction : disponible sur simple demande auprès de Vitis Life S.A. ou de la banque dépositaire.
- **Frais « All in » :** (Cumul des frais du gestionnaire financier et des frais de la banque dépositaire) non oui : _____ %htva/an
- **Autres frais :**
 - Actifs à liquidité réduite³ : les frais dépendent du montant investi dans ce type d'actifs.
 - < 3 millions d'euros : 1.500 euros/an
 - entre 3 et 8 millions d'euros : 2.000 euros/an
 - > 8 millions d'euros : 3.000 euros/an
 - Banque dépositaire non-automatisée : 500 euros/an

¹ Tout gestionnaire financier ou banque dépositaire doit faire l'objet d'un agrément préalable et écrit de l'assureur.

² Si la Banque dépositaire est située dans un pays hors de l'Espace Économique Européen (hors EEE), veuillez compléter le document mentionné sous point 8.

³ Tout investissement dans ce type d'actifs requiert l'approbation préalable de l'assureur. Veuillez également compléter le document mentionné sous point 8.

Commentaires relatifs au FID :

4.3. Fonds de placement d'assurance spécialisé (FAS)

FAS existant n° _____ investi à hauteur de _____ % ou _____ EUR

FAS à constituer n° _____ investi à hauteur de _____ % ou _____ EUR

Banque dépositaire du FAS⁴ : _____

Choix de l'allocation	SRI	Allocations génériques de Vitis Life	
		Dénomination Allocations	Volatilité
<input type="checkbox"/>	2	Sécurité	0,5 à 5 %
<input type="checkbox"/>	3	Conservateur	5 à 12 %
<input type="checkbox"/>	4	Medium	12 à 20 %
<input type="checkbox"/>	5	Dynamique	20 à 30 %
<input type="checkbox"/>	6	Agressif	30 à 80 %
<input type="checkbox"/>	7	Alternatif	> 80%

Déclaration relative à votre choix d'investissement :

- Vous déclarez opter pour un fonds d'assurance spécialisé comportant un **niveau de risque supérieur au SRI correspondant à votre profil de risque** et être conscient d'assumer l'entièr responsabilité de votre choix ainsi que les conséquences dommageables qui pourraient en résulter, notamment le risque de supporter des pertes plus importantes sur votre contrat.

Option choisie : Buy and Hold Mandat Conseil⁵, préciser le mandataire : _____
Détail de la composition du FAS :

SRI	Type de fonds	Dénomination du fonds / ISIN	Allocation de la prime
_____	_____	_____	_____ % ou _____ EUR
_____	_____	_____	_____ % ou _____ EUR
_____	_____	_____	_____ % ou _____ EUR
_____	_____	_____	_____ % ou _____ EUR

Frais du fonds d'assurance spécialisé :

- **Frais de traitement en fonction de l'option choisie :**
 - Buy and Hold : 1.000 euros/an. Ces frais comprennent deux réallocations annuelles et la gestion du FAS
 - Mandat Conseil : 500 euros/an.
Commission du mandataire : _____ % htva/an
- **Frais de la banque dépositaire :**
 - Droits de garde : _____ % htva/an
 - Frais de transaction : disponible sur simple demande auprès de Vitis Life S.A. ou de la banque dépositaire
- **Autres frais :**
 - Actifs à liquidité réduite⁶ : les frais dépendent du montant investi au sein d'actifs à liquidité réduite.
 - < 3 millions d'euros : 1.500 euros/an
 - entre 3 et 8 millions d'euros : 2.000 euros/an
 - > 8 millions d'euros : 3.000 euros/an
 - Banque dépositaire non-automatisée : 500 euros/an

⁴ Si la Banque dépositaire est située dans un pays hors de l'Espace Économique Européen (hors EEE), veuillez compléter le document mentionné sous point 8.

⁵ Tout mandataire ou banque dépositaire doit faire l'objet d'un agrément préalable et écrit de l'assureur.

⁶Tout investissement dans ce type d'actifs requiert l'approbation préalable de l'assureur. Veuillez également compléter le document mentionné sous point 8.

4.4. Frais applicables lors du versement complémentaire

Les frais d'entrée applicables à l'opération de versement complémentaire sont spécifiés dans le projet de contrat valant note d'information ou dans la fiche info financière assurance-vie.

5. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

5.1. Situation du souscripteur

- Le souscripteur confirme que sa situation n'a pas changé par rapport aux données renseignées sur le dernier « Questionnaire de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme » complété. Il atteste notamment que :
 - Son secteur d'activité reste inchangé ;
 - L'évaluation des revenus et du patrimoine est identique ;
 - Aucunes des personnes liées au contrat ou membre de sa famille n'exerce ou n'a exercé un mandat politique, militaire, législatif, administratif, judiciaire ou économique.
- Le souscripteur confirme que sa situation personnelle a changé. Il ne répond pas aux questions ci-dessous mais complète entièrement un nouveau « Questionnaire de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ».

5.2. But de l'opération

Personne physique :

- Procéder à une transmission patrimoniale (transfert de patrimoine privé, libre désignation des bénéficiaires, confidentialité du contrat vis-à-vis des bénéficiaires).
- Bénéficier d'une grande sécurité financière (protection des actifs en cas de défaut de l'assureur, bonne solvabilité de l'assureur, préservation d'une partie de son patrimoine en cas de saisie du patrimoine privé du souscripteur, assurance complémentaire décès).
- Assurer financièrement son avenir (constituer une épargne privée pour la retraite, prévision de diminution de la pension légale).
- Souscrire à un produit flexible (changement de gestion en fonction de l'évolution de sa situation personnelle, changement des bénéficiaires en cours de contrat, possibilité de racheter le contrat, possibilité d'utiliser le contrat d'assurance en garantie d'emprunt).
- Optimiser son patrimoine privé (gestion discrétionnaire des avoirs effectuée par un gestionnaire professionnel, accessibilité à certaines classes d'actifs, diversification géographique).
- Autre : _____

Personne morale :

- Gestion de la trésorerie
- Externalisation du passif social
- Recherche d'un avantage fiscal
- Autre : _____

5.3. Origine géographique de la prime versée

(Pays) _____

5.4. Origine économique de la prime versée⁷

Personne physique :

Epargne

- Origine de l'épargne (revenus professionnels / locatifs, plus-values boursières, ...) :
- Forme de l'épargne avant le versement (dépôt à terme, compte titres, ...) :

Donation

- Date de la donation : _____
- Identité du (des) donneur(s) : _____
- Lien de parenté entre le souscripteur 1 et le donneur : _____
- Lien de parenté entre le souscripteur 2 et le donneur : _____
- Origine économique des sommes données : _____
- Montant de la donation : _____

Succession

- Date du décès : _____
- Identité du défunt : _____
- Lien de parenté entre le souscripteur 1 et le défunt : _____
- Lien de parenté entre le souscripteur 2 et le défunt : _____
- Origine économique des avoirs transmis : _____
- Montant de la part successorale dévolue au souscripteur : _____

Réalisation d'actifs

- Date de l'opération : _____
- Nature de l'opération (encaissement de coupons, vente d'immeuble, vente des parts de société...) :

Autre : _____

Personne morale :

Trésorerie

Cessions d'actifs mobiliers : _____

Cessions d'actifs immobiliers : _____

Autre : _____

5.5. Moyen de paiement de la prime

Transfert bancaire/chèque provenant de la banque : _____

Pays de localisation de la banque : _____

La Prime versée provient du compte n° _____

Réinvestissement d'un contrat d'assurance ou de capitalisation souscrit auprès de :

Vitis Life S.A. contrat "Vitis" _____ " / n° _____

Autre compagnie d'assurance :

Nom : _____ Pays de localisation : _____

Le titulaire du compte ou du contrat à l'origine de l'investissement est :

Le souscripteur

Une tierce personne, dans ce cas, veuillez :

→ nous transmettre une copie de la carte d'identité en cours de validité de la tierce personne et préciser son identité : _____

→ nous préciser les raisons pour lesquelles la tierce personne finance la prime du contrat :

→ nous préciser le lien entre le souscripteur 1 et la tierce personne : _____

→ nous préciser le lien entre le souscripteur 2 et la tierce personne : _____

⁷ Veuillez nous transmettre un justificatif de l'origine de la prime destinée à être investie (copie de l'extrait de compte, relevé du portefeuille-titres, bordereau de l'encaissement des coupons, copie acte de vente d'un immeuble, copie déclaration de succession, etc.).

6. Limites d'investissement - Application de la lettre circulaire 15/3 (modifiée)

Le souscripteur détenant un contrat souscrit avant le 01/05/2015, date de l'entrée en vigueur de la lettre circulaire 15/3 du Commissariat aux Assurances (consultable sur le site www.caa.lu), déclare autoriser l'assureur à appliquer les nouvelles règles et limites d'investissement applicables aux fonds de placement, et ceci le cas échéant en dérogation des conditions générales/projet de contrat valant note d'information applicables au contrat.

Afin de catégoriser le souscripteur, celui-ci déclare posséder un patrimoine en valeurs mobilières supérieure à :

- 250.000 EUR
- 500.000 EUR
- 1.250.000 EUR
- 2.500.000 EUR

Par « Patrimoine en valeurs mobilières », il convient de comprendre :

La valeur totale des instruments financiers, les dépôts bancaires, la valeur des assurance-vie et de capitalisation, diminuée des dettes de toute nature.

Conformément à la lettre circulaire 15/3 modifiée du Commissariat aux Assurances, le souscripteur est classé dans l'une des quatre catégories, A, B, C ou D, à savoir :

- Est classé dans la **catégorie A**, le souscripteur investissant un minimum de 125.000 euros dans l'ensemble de ses contrats auprès de l'assureur et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 250.000 euros.
- Est classé dans la **catégorie B**, le souscripteur investissant un minimum de 250.000 euros dans l'ensemble de ses contrats auprès de l'assureur et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 500.000 euros.
- Est classé dans la **catégorie C**, le souscripteur investissant un minimum de 250.000 euros dans l'ensemble de ses contrats auprès de l'assureur et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 1.250.000 euros.
- Est classé dans la **catégorie D**, le souscripteur investissant un minimum de 1.000.000 euros dans l'ensemble de ses contrats auprès de l'assureur et déclarant posséder une fortune en valeurs mobilières supérieure ou égale à 2.500.000 euros.

Le type de fonds interne (A, B, C ou D) sera défini par l'assureur en fonction de la catégorie du souscripteur, de la prime et de son patrimoine mobilier. La liste des limites d'investissement est disponible sur simple demande ou via le site du Commissariat aux Assurances <http://www.caa.lu/fr/documentations/circulaires>.

7. Assurance complémentaire décès

Si à la souscription du contrat, le souscripteur a opté pour une assurance complémentaire décès, le type de l'assurance complémentaire décès choisi s'appliquera en principe sur l'ensemble du contrat et pour chaque versement de prime. L'acceptation par l'assureur est dès lors requise pour chaque versement de prime complémentaire. Nous vous invitons à nous contacter afin de vous renseigner sur les éventuelles conditions à remplir.

8. Information et documents à compléter

Si le souscripteur souhaite investir dans des fonds à gestion alternative et/ou des fonds immobiliers, veuillez compléter et signer le document « Notice d'information sur les risques liés aux fonds de gestion alternative et de fonds immobiliers ».

Si le souscripteur souhaite investir dans des actifs à liquidité réduite, veuillez compléter et signer le document « Information et acceptation des risques d'investissement dans des actifs à liquidité réduite ».

Si la banque dépositaire est située dans un pays hors de l'Espace Économique Européen (hors EEE), il est indispensable que le souscripteur soit averti des risques y associés et qu'il signe le document intitulé « Choix d'une banque dépositaire ayant son siège social en dehors de l'EEE » exigé par la réglementation luxembourgeoise.

Le souscripteur déclare avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales de l'ensemble des fonds de placement éligibles au contrat ; cette prise de connaissance s'effectuant par la remise de l'ensemble des prospectus simplifiés ou les documents d'informations clés du fonds de placement sélectionné.

9. Déclaration

Le souscripteur déclare avoir complété le présent formulaire de manière sincère et confirme que toutes les informations communiquées sont correctes. Il confirme également que la prime destinée à être investie dans le contrat n'est pas issue d'une activité interdite par la législation européenne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Fait à _____, le _____.

Signature du souscripteur 1

Signature du souscripteur 2

10. Partie réservée au distributeur

En cas de vente avec conseil, le distributeur déclare avoir procédé à une analyse de coûts et des avantages escomptés de l'opération de versement complémentaire et d'en avoir informé le souscripteur.

Le distributeur déclare également avoir remis l'ensemble des prospectus simplifiés/ les documents d'informations clés du/des fonds de placements sélectionnés au souscripteur.

Fait à _____, le _____.

Signature du distributeur